

Plus que d'islamistes et de musulmans, il convient de parler de djihad.

Il y a quatre sortes de djihad à l'époque contemporaine :

1. **Le djihad MILITAIRE**, c'est à dire le terrorisme.

2. **Le djihad CIVIL**, c'est à dire

- La délinquance systématique
- Les violences
- Les agressions
- Les razzias
- Le harcèlement sexuel
- Les viols
- Les insultes
- Les intimidations
- Les comportements asociaux
- La guérilla permanente de moyenne intensité contre les autorités (police, pompiers, bâtiments publics...)

3. **Le djihad POLITIQUE**, c'est à dire la revendication ininterrompue de privilèges sans cesse plus nombreux, qui étendent l'emprise territoriale des musulmans, qui augmentent de facto leur poids politique bien au-delà de ce qui découle de la loi démocratique, et qui se transforment imperceptiblement en autant d'obligations et de restrictions imposées aux non-musulmans :

- Port du voile
- Ramadan
- Alimentation hallal
- Prière dans les lieux publics et dans l'entreprise
- Interdiction de l'alcool
- Tribunaux islamiques
- Finance islamique
- Occupation autoritaire et illégale de l'espace public
- Refoulement progressif des non-musulmans au-delà des zones occupées par les musulmans
- Infiltration des organes de pouvoir : police, armée, services publics, postes électifs, organisations communautaristes, etc.

En d'autres termes : **imposition progressive de la charia.**

et enfin :

4. **Le djihad JURIDIQUE**, c'est à dire le dépôt de plainte pour n'importe quel motif contre n'importe qui émettant la plus petite critique contre l'islam ou mahomet, afin de contraindre les non-musulmans à perdre temps et argent pour se défendre, ce qui va aussi inévitablement amener certains à être condamnés car ils commettront des erreurs de procédure ou tomberont sur des pourris qui chercheront à donner des gages de dhimmitude aux musulmans en les condamnant lourdement. **Le djihad juridique va amener les moins courageux des non-musulmans à s'autocensurer, ou à parler uniquement dans des cercles restreints.** (remarquez INSIDIEUSEMENT on y est déjà !)

Le djihad JURIDIQUE permet aussi aux « modérés » de désigner les cibles à abattre aux « extrémistes », sous couvert de respect de leurs « droits ».

De ces quatre types de djihad, seul **le djihad MILITAIRE** est perpétré exclusivement par ceux qu'on appelle communément islamistes ou radicaux.

Le djihad CIVIL est perpétré par des musulmans qui ne sont, en apparence, même pas modérés, puisque, la plupart du temps, les Occidentaux ne les perçoivent même pas comme musulmans. Et il est encouragé en arrière-plan par des chefs religieux ou un milieu familial qui peuvent être "islamistes" (c'est à dire manifestation extrémistes), mais aussi "modérés" : les traditions et les textes sacrés de l'islam contiennent tout ce qu'il faut pour inciter subtilement à l'agression antioccidentale, sans pour autant se livrer à des discours **ouvertement** incendiaires.

Le djihad POLITIQUE est, dans une large mesure, perpétré par des musulmans que les Occidentaux perçoivent comme "modérés", même si les "radicaux", à l'évidence, s'y livrent eux aussi à plus forte raison.

Le djihad JURIDIQUE a donné naissance à une nouvelle terminologie médiatique : les « islamistes modérés » ! , c'est à dire des musulmans plus extrémistes que les « musulmans modérés » tout en étant plus modérés que les simples islamistes...

Or, les quatre djihads sont aussi dangereux les uns que les autres. Ils se renforcent mutuellement. C'est parce que la menace d'attentats terroristes du **djihad MILITAIRE** n'est jamais totalement écartée que **le djihad CIVIL**, **le djihad POLITIQUE** et **le djihad JURIDIQUE** rencontrent aussi peu de résistance. **L'effet d'intimidation fonctionne à plein.**

C'est pourquoi il est illusoire de se satisfaire de ce que les islamistes extrémistes ne seraient qu'une petite minorité (si tant est que ce soit vrai, ce qui est tout à fait contestable).

Enfin, il faut bien comprendre que les musulmans vraiment "modérés", c'est à dire qui ne se livrent à aucune des quatre formes de djihad, ont néanmoins un rôle majeur dans cette guerre de conquête. Plus leur nombre croît, plus les actions des quatre formes de djihad acquièrent du poids.

La simple présence visible de cette population constitue une intimidation muette, qui tend à faire céder les autorités aux pressions.

Même s'ils n'ont aucun rôle actif, les **"modérés silencieux"** contribuent au djihad en donnant de **l'argent aux collectes diverses et variées organisées pour la "communauté"** :

- en finançant la taxe hallal qui nourrit le djihad
- en s'abstenant de dénoncer les islamistes qui trouvent aisément refuge en leur sein
- en s'abstenant de lutter politiquement contre l'islam djihadiste
- et en rendant acceptable et **familier** l'islam "inoffensif". Qui est **simplement un paravent** inséparable de l'islam "dur".

Gérard Pince avait déjà publié en 2004, à partir des chiffres de l'INSEE, une étude sur les coûts de l'immigration de ce qu'il appelle « les pays tiers », c'est à dire non-européens, qui aboutissait à un déficit annuel de 50 milliards d'euros. Il actualise aujourd'hui cette étude dans un document de quelques pages publié sur www.freewordacademy.com.

La méthode de Gérard Pince relève de la macro-économie. Pour échapper à toute critique concernant les données, il part des chiffres de l'INSEE (tout en entremêlant des données de 2005, 2007, 2008 et 2010) et des comptes globaux de la nation concernant les dépenses et les recettes sociales, celles de l'Etat et des collectivités locales.

Les dépenses consenties en faveur des immigrés du tiers monde sont selon Gérard Pince de 132 milliards d'euros, les recettes de 61 milliards. Le déficit est de 71 milliards sur lequel il affecte de ne pas prendre position. « Après tout quand on aime on ne compte pas.

(L'immigration irrégulière n'est pas comptée dans les statistiques de l'INSEE)

Un certain nombre de medias qui n'ont pas hésité, comme nous l'avons montré, à affirmer que l'immigration était tout bénéfique pour la France en instrumentalisant l'étude de l'Université de Lille III qui ne traitait nullement du coût de l'immigration mais seulement de celui de la protection sociale à partir de données de 2005 ...et parfois de 1993. On a en effet pu lire et entendre un peu partout que « l'immigration rapporte 12 milliards d'euros à la France », en oubliant que cette estimation ne concerne que... l'année 2006 comme le reconnaît l'auteur lui-même.

Dans ses derniers travaux l'auteur conclue toujours à un gain net de 8,886 milliards d'euros, mais toujours sur l'année 2005. La grande différence entre ses estimations et celles de Jean-Paul Gourévitch vient de ce qu'il se fonde sur des chiffres de 2005 et nous sur ceux de 2010 à 2012. Il fait également l'impasse sur les coûts de l'immigration irrégulière, les coûts de structure, les coûts sécuritaires, les coûts sociétaux et même la plus-value apportée au PIB par le travail des immigrés.

Quand on a envie de croire et de faire croire que l'immigration dégage un solde positif, on n'hésite pas à falsifier l'information et à considérer comme compagnons de route du lepénisme tous ceux qui préfèrent la vérité des chiffres aux incantations vertueuses.



Le regretté grand ethnologue et docteur honoris causa de près de 14 universités dans le monde.





Paris

